

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1306

21 mai 2014

SOMMAIRE

Acturus	62648	Hexavest S.à r.l.	62642
Alfa Place de la Gare S.A.	62688	HF Group Lux S.à r.l.	62688
AmTrust Re Aries	62658	HS International S.A.	62688
ARHS Consulting S.A.	62683	Ingersoll-Rand Roza II S.à r.l.	62649
ASE Holdings S.à r.l.	62683	Interfab SPF, S.A.	62684
Atlas Copco Reinsurance S.A.	62658	KWASA Prisma 2 S.à r.l.	62678
Azul Management S.à r.l.	62661	Lombard Odier Gateway	62677
Bairlinvest S.A.	62682	MD Boutique, s.à r.l.	62687
BB Holding Investment S.A.	62657	Natureshop S.A.	62648
Bike-Fit S.à r.l.	62672	Peinture Dave Feltus Sarl	62672
Blue Indies	62657	Proteuss S.A.	62648
Bluetouch Investments (Luxembourg)		Redcoast S.à r.l.	62654
Number 2 S.à r.l.	62653	Rezz & Coffee S.à r.l.	62648
Bonnefoux Consulting Services S.à r.l. ...	62672	SPUERKEESS Ré S.A.	62686
Castel JV S.à r.l.	62658	TeamSystem HoldCo S.à r.l.	62661
Cedar Trust S.à r.l.	62654	Topafives 2 S.à r.l.	62686
CHC Helicopter Holding S.à r.l.	62677	TwinLux ValueInvest S.A.	62671
Climate Finance S.A.	62677	TwinLux ValueInvest SICAV-SIF	62671
Compagnie Financière des Grands Vins de Tokaj S.A.	62676	Vector Cambium (Lux) 1, S.à r.l.	62686
Eurefco	62672	Voyages J.C. S.A.	62683
Generation Holding Luxembourg	62662	Weiler-Bau (Lux) GmbH	62682
Gulix Investments S.à r.l.	62649	White Mountains Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	62673
Henderson Gartmore fund	62687		

Hexavest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 164.805.

—
In the year two thousand and fourteen, on the twenty-eighth day of January.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared

Index Ventures V (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP1126, having its registered office at Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, acting through its managing general partner Index Venture Associates V Limited, here represented by Claire PUEL, attorney at law, having her professional address at Howald (Grand-Duchy of Luxembourg) by virtue of a proxy given under private seal.

Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP1125, having its registered office at Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, acting through its managing general partner Index Venture Associates V Limited, here represented by Claire PUEL, attorney at law, having her professional address at Howald (Grand-Duchy of Luxembourg) by virtue of a proxy given under private seal.

Yucca (Jersey) SLP, a separate limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number 13, having its registered office at Seaton Place No. 1, St Helier, Jersey JE2 3QL, here represented by Claire PUEL, attorney at law, having her professional address at Howald (Grand-Duchy of Luxembourg) by virtue of a proxy given under private seal.

Index Ventures VI (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP1439, having its registered office at No 1 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Channels Islands, acting through its managing general partner Index Venture Associates VI Limited, here represented by Claire PUEL, attorney at law, having her professional address at Howald (Grand-Duchy of Luxembourg) by virtue of a proxy given under private seal.

Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP1438, having its registered office at No 1 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Channels Islands, acting through its managing general partner Index Venture Associates VI Limited, here represented by Claire PUEL, attorney at law, having her professional address at Howald (Grand-Duchy of Luxembourg) by virtue of a proxy given under private seal.

Index Ventures IV (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP866, having its registered office at Ogier House, The Esplanade, St Hélier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, acting through its managing general partner Index Venture Associates IV Limited, here represented by Claire PUEL, attorney at law, having her professional address at Howald (Grand-Duchy of Luxembourg) by virtue of a proxy given under private seal.

Index Ventures IV Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P. a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP865, having its registered office at Ogier House, The Esplanade, St Hélier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, acting through its managing general partner Index Venture Associates IV Limited, here represented by Claire PUEL, attorney at law, having her professional address at Howald (Grand-Duchy of Luxembourg) by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxies initialled "ne varietur" by the representative of the appearing parties and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That they are the current shareholders of Hexavest S.à r.l. having its registered office at 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 164 805 (the "Company"), incorporated by a deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, on November 17, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3200 of December 29, 2011. The articles have been modified for the last time by a deed of Maître Francis KESSELER on October 16, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3330 of 31 December 2013.

II. That the capital of the Company is set at four million five hundred ninety four thousand four hundred Euros and sixty six Euros Cents (EUR 4,594,400.66) represented by eight million five hundred thousand (8,500,000) class A shares, by thirty million five hundred thirty five thousand nine hundred forty two (30,535,942) class B shares, by four million one hundred four thousand one hundred twenty-four (4,104,124) class C shares, by seven million (7,000,000) class D shares, by seventy-four million (74,000,000) class E shares, by forty-seven million seven hundred thousand (47,700,000) class F shares, by two hundred forty million (240,000,000) class G shares, by thirty seven million (37,000,000) class H shares and by ten million six hundred thousand (10,600,000) class I shares, each with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01), entirely subscribed for and fully paid up.

III. These class A, class B, class C, class D, class E, class F, class G, class H and class I shares are allocated to the shareholders as follows:

1. 8,326,303 class A shares for Index Ventures V (Jersey), L.P.;
2. 67,447 class A shares for Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
3. 106,250 class A shares for Yucca (Jersey) SLP;
4. 381,699 class B shares for Yucca (Jersey) SLP;
5. 29,840,933 class B shares for Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
6. 313,310 class B shares for Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
7. 3,972,792 class C shares for Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
8. 80,030 class C shares for Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
9. 51,302 class C shares for Yucca (Jersey) SLP;
10. 6,776,000 class D shares for Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
11. 136,500 class D shares for Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
12. 87,500 class D shares for Yucca (Jersey) SLP;
13. 71,632,000 class E shares for Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
14. 1,443,000 class E shares for Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
15. 925,000 class E shares for Yucca (Jersey) SLP;
16. 46,171,763 class F shares for Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
17. 931,978 class F shares for Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
18. 596,250 class F shares for Yucca (Jersey) SLP;
19. 174,233,052 class G shares for Index Ventures VI (Jersey) L.P.;
20. 3,516,938 class G shares for Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
21. 2,730,019 class G shares for Yucca (Jersey) SLP;
22. 54,360,106 class G shares for Index Ventures IV (Jersey) L.P.;
23. 5,159,885 class G shares for Index Ventures IV Parallel Entrepreneur Fund (Jersey) L.P.;
24. 35,816,000 class H shares for Index Ventures VI (Jersey) L.P.;
25. 721,500 class H shares for Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P. and
26. 462,500 class H shares for Yucca (Jersey) SLP.
27. 10,260,800 class I shares for Index Ventures VI (Jersey), L.P.
28. 206,700 class I shares for Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey) L.P.
29. 132,500 class I shares for Yucca (Jersey) SLP.

IV. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1) Increase of the share capital of the Company by an amount of one million eight hundred eleven thousand five hundred ninety Euros and thirty seven Euros Cents (EUR 1,811,590.37) so as to raise it from its present amount of four million five hundred ninety four thousand four hundred Euros and sixty six Euros Cents (EUR 4,594,400.66) to six million four hundred five thousand nine hundred ninety one Euros and three Euros Cents (EUR 6,405,991.03) by the creation and the issue of one hundred eighty one million one hundred fifty nine thousand thirty seven (181,159,037) new class F shares of a par value of one Euro Cent (EUR 0.01) each.

2) Subscription and paying up of the one hundred eighty one million one hundred fifty nine thousand thirty seven (181,159,037) new class F shares as follows:

(a) one hundred seventy five million three hundred fifty four thousand nine hundred seventy one (175,354,971) new class F shares by Index Ventures VI (Jersey), L.P. by a contribution in cash of one million five hundred eighty two thousand seven hundred fifty eight Euros and nine Euros Cents (EUR 1,582,758.09) and by a contribution in kind of a claim held by Index Ventures VI (Jersey), L.P, prenamed, against the Company for an amount of one hundred seventy thousand seven hundred ninety one Euros and sixty two Euros Cents (EUR 170,791.62);

(b) three million five hundred thirty nine thousand five hundred seventy eight (3,539,578) new class F shares by Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey) L.P by a contribution in cash of thirty one thousand nine hundred forty eight Euros and thirty one Euros Cents (EUR 31,948.31) and by a contribution in kind of a claim held by Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey) L.P, prenamed, against the Company for an amount of three thousand four hundred forty seven Euros and forty seven Euros Cents (EUR 3,447.47);

(c) two million two hundred sixty four thousand four hundred eighty eight (2,264,488) new class F shares by Yucca (Jersey) SLP by a contribution in cash of twenty thousand four hundred thirty nine Euros and thirty two Euros Cents (EUR 20,439.32) and by a contribution in kind of a claim held by Yucca (Jersey) SLP, prenamed, against the Company for an amount of two thousand two hundred five Euros and fifty six Euros Cents (EUR 2,205.56).

3) Amendment of Article 6 of the articles of association so as to reflect the proposed increase of the share capital of the Company.

After this had been set forth, the above named shareholders of the Company, representing the entire capital of the Company, now request the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The shareholders of the Company unanimously resolve to increase the capital of the Company by an amount of one million eight hundred eleven thousand five hundred ninety Euros and thirty seven Euros Cents (EUR 1,811,590.37) so as to raise it from its present amount of four million five hundred ninety four thousand four hundred Euros and sixty six Euros Cents (EUR 4,594,400.66) to six million four hundred five thousand nine hundred ninety one Euros and three Euros Cents (EUR 6,405,991.03) by the creation and the issue of one hundred eighty one million one hundred fifty nine thousand thirty seven (181,159,037) new class F shares of a par value of one Euro Cent (EUR 0.01) each.

Subscription and payment

All the one hundred eighty one million one hundred fifty nine thousand thirty seven (181,159,037) new class F shares are subscribed for by the existing shareholders as follows:

(a) one hundred seventy five million three hundred fifty four thousand nine hundred seventy one (175,354,971) new class F shares by Index Ventures VI (Jersey), L.P. by a contribution in cash of one million five hundred eighty two thousand seven hundred fifty eight Euros and nine Euros Cents (EUR 1,582,758.09) and by a contribution in kind of a claim held by Index Ventures VI (Jersey), L.P, prenamed, against the Company for an amount of one hundred seventy thousand seven hundred ninety one Euros and sixty two Euros Cents (EUR 170,791.62);

(b) three million five hundred thirty nine thousand five hundred seventy eight (3,539,578) new class F shares by Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey) L.P by a contribution in cash of thirty one thousand nine hundred forty eight Euros and thirty one Euros Cents (EUR 31,948.31) and by a contribution in kind of a claim held by Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey) L.P, prenamed, against the Company for an amount of three thousand four hundred forty seven Euros and forty seven Euros Cents (EUR 3,447.47);

(c) two million two hundred sixty four thousand four hundred eighty eight (2,264,488) new class F shares by Yucca (Jersey) SLP by a contribution in cash of twenty thousand four hundred thirty nine Euros and thirty two Euros Cents (EUR 20,439.32) and by a contribution in kind of a claim held by Yucca (Jersey) SLP, prenamed, against the Company for an amount of two thousand two hundred five Euros and fifty six Euros Cents (EUR 2,205.56).

The one hundred eighty one million one hundred fifty nine thousand thirty seven (181,159,037) new class F shares have been paid up by (i) a contribution in cash from the above mentioned persons for an aggregate amount of one million six hundred thirty five thousand one hundred forty five Euros and seventy two Euros Cents (EUR 1,635,145.72) which is now at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the notary and by (ii) a contribution of claims held by the above mentioned persons for an aggregate amount of one hundred seventy six thousand four hundred forty four Euros and sixty five Euros Cents (EUR 176,444.65) against the Company and surrendered to the Company.

The claims having been surrendered to the Company, they are hence cancelled and no longer outstanding and Index Ventures VI (Jersey), L.P., Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P. and Yucca (Jersey) S.L.P. shall have no rights or obligations other than the issuance of the above mentioned class F shares.

The evidence of the value of such claims has been provided through (i) contribution certificates issued by the management of Index Ventures VI (Jersey), L.P., of Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P. and of Yucca (Jersey) S.L.P. on January 28, 2014 and (ii) a valuation certificate issued by the management of the Company on January 28, 2014.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution and subscription of the new class F shares, Article 6 of the articles of association is amended and now reads as follows:

“ **Art. 6.** The capital is fixed at six million four hundred five thousand nine hundred ninety one Euros and three Euros Cents (EUR 6,405,991.03) represented by eight million five hundred thousand (8,500,000) class A shares, by thirty million five hundred thirty five thousand nine hundred forty two (30,535,942) class B shares, by four million one hundred four thousand one hundred twenty-four (4,104,124) class C shares, by seven million (7,000,000) class D shares, by seventy-four million (74,000,000) class E shares, by two hundred twenty eight million eight hundred fifty nine thousand thirty seven (228,859,037) class F shares, by two hundred forty million (240,000,000) class G shares, by thirty seven million (37,000,000) class H shares and by ten million six hundred thousand (10,600,000) class I shares, each with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01), entirely subscribed for and fully paid up.”

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated approximately at two thousand eight hundred euro (EUR 2,800.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Howald (Grand-Duchy of Luxembourg), on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by surname, given name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Follows the french version

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit janvier.

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu

Index Ventures V (Jersey), L.P., un limited partnership constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation LP1126, ayant son siège social à Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, agissant par l'intermédiaire de son managing general partner Index Venture Associates V Limited, ici représenté par Claire PUEL, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Howald (Grand-Duché de Luxembourg) en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé. Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., un limited partnership constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation LP1125, ayant son siège social Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, agissant par l'intermédiaire de son managing general partner Index Venture Associates V Limited, ici représenté par Claire PUEL, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Howald (Grand-Duché de Luxembourg) en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Yucca (Jersey) SLP, un separate limited partnership constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation 13, ayant son siège social au No. 1 Seaton Place, St Helier, Jersey JE2 3QL, ici représenté par Claire PUEL, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Howald (Grand-Duché de Luxembourg) en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Index Ventures VI (Jersey), L.P., un limited partnership constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation LP1439, ayant son siège social à No 1 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Channels Islands, agissant par l'intermédiaire de son managing general partner Index Venture Associates VI Limited, ici représenté par Claire PUEL, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Howald (Grand-Duché de Luxembourg) en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., un limited partnership constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation 1438, ayant son siège social à No 1 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Channels Islands, agissant par l'intermédiaire de son managing general partner Index Venture Associates VI Limited, ici représenté par Claire PUEL, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Howald (Grand-Duché de Luxembourg) en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Index Ventures IV (Jersey), L.P., un limited partnership, constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation LP866, ayant son siège social Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, agissant par l'intermédiaire de son managing general partner Index Venture Associates IV Limited, ici représenté par Claire PUEL, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Howald (Grand-Duché de Luxembourg) en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Index Ventures IV Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., un limited partnership, constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation LP865, ayant son siège social Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, agissant par l'intermédiaire de son managing general partner Index Venture Associates IV Limited, ici représenté par Claire PUEL, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Howald (Grand-Duché de Luxembourg) en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Ces procurations signées "ne varietur" par le mandataire des comparants prénommés et le notaire soussigné, demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Les comparants prénommés, représentés comme établi ci avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Ils sont les actuels associés de Hexavest S.à r.l. ayant son siège social au 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 164 805 (la «Société»), constituée suivant acte de Maître Paul BETTINGEN, notaire résidant à Niederanven, en date du 17 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3200 du 29 décembre 2011. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Francis KESSELER daté du 16 octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3330 du 31 décembre 2013.

II. Le capital social de la Société est fixé à quatre millions cinq cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cents Euros et soixante-six centimes d'Euros (EUR 4.594.400,66) représenté par huit millions cinq cent mille (8.500.000) parts sociales

de classe A, par trente mille cinq cent trente-cinq mille neuf cent quarante-deux (30.535.942) parts sociales de classe B, par quatre millions cent quatre mille cent vingt-quatre (4.104.124) parts sociales de classe C, par sept millions (7.000.000) parts sociales de classe D, par soixante-quatorze millions (74.000.000) parts sociales de classe E, par quarante-sept millions sept cent mille (47.700.000) parts sociales de classe F, par deux cent quarante millions (240.000.000) parts sociales de classe G, par trente-sept millions (37.000.000) parts sociales de classe H et par dix millions six cents mille (10.600.000) parts sociales de classe I, ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, entièrement souscrites et libérées.

III. Les parts sociales de classe A, de classe B, de classe C, de classe D, de classe E, de classe F, de classe G, de classe H et de classe I sont réparties entre les associés comme suit:

1. 8.326.303 parts sociales de classe A pour Index Ventures V (Jersey), L.P.;
2. 67.447 parts sociales de classe A pour Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
3. 106.250 parts sociales de classe A pour Yucca (Jersey) SLP;
4. 381.699 parts sociales de classe B pour Yucca (Jersey) SLP;
5. 29.840.933 parts sociales de classe B pour Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
6. 313.310 parts sociales de classe B pour Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
7. 3.972.792 parts sociales de classe C pour Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
8. 80.030 parts sociales de classe C pour Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
9. 51.302 parts sociales de classe C pour Yucca (Jersey) SLP;
10. 6.776.000 parts sociales de classe D pour Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
11. 136.500 parts sociales de classe D pour Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
12. 87.500 parts sociales de classe D pour Yucca (Jersey) SLP;
13. 71.632.000 parts sociales de classe E pour Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
14. 1.443.000 parts sociales de classe E pour Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
15. 925.000 parts sociales de classe E pour Yucca (Jersey) SLP;
16. 46.171.763 parts sociales de classe F pour Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
17. 931.978 parts sociales de classe F pour Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
18. 596.250 parts sociales de classe F pour Yucca (Jersey) SLP;
19. 174.233.052 parts sociales de classe G pour Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
20. 3.516.938 parts sociales de classe G pour Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
21. 2.730.019 parts sociales de classe G pour Yucca (Jersey) SLP;
22. 54.360.106 parts sociales de classe G pour Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
23. 5.159.885 parts sociales de classe G pour Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
24. 35.816.000 parts sociales de classe H pour Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
25. 721.500 parts sociales de classe H pour Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.; et
26. 462.500 parts sociales de classe H pour Yucca (Jersey) SLP.
27. 10.260.800 parts sociales de classe I pour Index Ventures VI (Jersey), L.P.
28. 206.700 parts sociales de classe I pour Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey) L.P.
29. 132.500 parts sociales de classe I pour Yucca (Jersey) SLP.

IV. Que la présente assemblée a pour

Ordre du jour:

1) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de un million huit cent onze mille cinq cent quatre-vingt-dix Euros et trente-sept centimes d'Euros (EUR 1.811.590,37) afin de le porter de son montant actuel de quatre millions cinq cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cents Euros et soixante-six centimes d'Euros (EUR 4.594.400,66) à six millions quatre cent cinq mille neuf cent quatre-vingt-onze Euros et trois centimes d'Euros (EUR 6.405.991,03) par la création et l'émission de cent quatre-vingt-un millions cent cinquante-neuf mille trente-sept (181.159.037) de nouvelles parts sociales de classe F d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

2) Souscription et libération de cent quatre-vingt-un millions cent cinquante-neuf mille trente-sept (181.159.037) nouvelles parts sociales de classe F comme suit:

(a) cent soixante-quinze millions trois cent cinquante-quatre mille neuf cent soixante et onze (175.354.971) nouvelles parts sociales de classe F par Index Ventures VI (Jersey), L.P. par l'apport en numéraire de un million cinq cent quatre-vingt-deux mille sept cent cinquante-huit Euros et neuf centimes d'Euros (EUR 1.582.758,09) et par l'apport en nature d'un droit à recevoir détenu par Index Ventures VI (Jersey), L.P. contre la Société d'un montant de cent soixante-dix mille sept cent quatre-vingt-onze Euros et soixante-deux centimes d'Euros (EUR 170.791,62);

(b) trois millions cinq cent trente-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit (3.539.578) nouvelles parts sociales de classe F par Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P. par l'apport en numéraire de trente et un mille neuf

cent quarante-huit Euros et trente et un centimes d'Euros (EUR 31.948,31) et par l'apport en nature d'un droit à recevoir détenu par Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P. contre la Société d'un montant de trois mille quatre cent quarante-sept Euros et quarante-sept centimes d'Euros (EUR 3.447,47);

(c) deux millions deux cent soixante-quatre mille quatre cent quatre-vingt-huit (2.264.488) nouvelles parts de classe F par Yucca (Jersey) SLP par l'apport en numéraire de vingt mille quatre cent trente-neuf Euros et trente-deux centimes d'Euros (EUR 20.439,32) et par l'apport en nature d'un droit à recevoir détenu par Yucca (Jersey) SLP contre la Société d'un montant de deux mille deux cent cinq Euros et cinquante-six centimes d'Euros (EUR 2.205,56);

3) Modification de l'Article 6 des statuts afin de refléter cette augmentation de capital social de la Société.

Ceci ayant été exposé, les associés prénommés de la Société, représentant l'intégralité du capital de la société, requièrent désormais le notaire instrumentaire de prendre acte des décisions suivantes:

Première résolution

Les associés de la Société décident à l'unanimité d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de un million huit cent onze mille cinq cent quatre-vingt-dix Euros et trente-sept centimes d'Euros (EUR 1.811.590,37) afin de le porter de son montant actuel de quatre millions cinq cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cents Euros et soixante-six centimes d'Euros (EUR 4.594.400,66) à six millions quatre cent cinq mille neuf cent quatre-vingt-onze Euros et trois centimes d'Euros (EUR 6.405.991,03) par la création et l'émission de cent quatre-vingt-un millions cent cinquante-neuf mille trente-sept (181.159.037) de nouvelles parts sociales de classe F d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

Souscription et libération

La totalité des cent quatre-vingt-un millions cent cinquante-neuf mille trente-sept (181.159.037) nouvelles parts sociales de classe F sont souscrites comme suit:

(a) cent soixante-quinze millions trois cent cinquante-quatre mille neuf cent soixante et onze (175.354.971) nouvelles parts sociales de classe F par Index Ventures VI (Jersey), L.P. par l'apport en numéraire de un million cinq cent quatre-vingt-deux mille sept cent cinquante-huit Euros et neuf centimes d'Euros (EUR 1.582.758,09) et par l'apport en nature d'un droit à recevoir détenu par Index Ventures VI (Jersey), L.P. contre la Société d'un montant de cent soixante-dix mille sept cent quatre-vingt-onze Euros et soixante-deux centimes d'Euros (EUR 170.791,62);

(b) trois millions cinq cent trente-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit (3.539.578) nouvelles parts sociales de classe F par Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P. par l'apport en numéraire de trente et un mille neuf cent quarante-huit Euros et trente et un centimes d'Euros (EUR 31.948,31) et par l'apport en nature d'un droit à recevoir détenu par Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P. contre la Société d'un montant de trois mille quatre cent quarante-sept Euros et quarante-sept centimes d'Euros (EUR 3.447,47);

(c) deux millions deux cent soixante-quatre mille quatre cent quatre-vingt-huit (2.264.488) nouvelles parts de classe F par Yucca (Jersey) SLP par l'apport en numéraire de vingt mille quatre cent trente-neuf Euros et trente-deux centimes d'Euros (EUR 20.439,32) et par l'apport en nature d'un droit à recevoir détenu par Yucca (Jersey) SLP contre la Société d'un montant de deux mille deux cent cinq Euros et cinquante-six centimes d'Euros (EUR 2.205,56);

Les cent quatre-vingt-un millions cent cinquante-neuf mille trente-sept (181.159.037) nouvelles parts sociales de classe F ont été libérées par (i) apport en numéraire de la part des personnes susmentionnées à concurrence d'un montant total de un million six cent trente-cinq mille cent quarante-cinq Euros et soixante-douze centimes d'Euros (EUR 1.635.145,72), qui est à la disposition de la société, tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire et par (ii) apport des droits à recevoir détenus par les personnes susmentionnées à concurrence d'un montant total de cent soixante-seize mille quatre cent quarante-quatre Euros et soixante-cinq centimes d'Euros (EUR 176.444,65) contre la Société et apporter à la Société.

Les droits à recevoir ayant été apportés à la Société, ceux-ci sont par conséquent annulés et éteints et Index Ventures VI (Jersey), L.P., Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P. et Yucca (Jersey), S.L.P. n'ont aucun droit ou obligations autre que l'émission des parts sociales de classe F ci-dessus mentionnées.

La preuve de la valeur de ces droits à recevoir a été fournie par (i) les certificats d'apport émis par la gérance de Index Ventures VI (Jersey), L.P., Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P. et Yucca (Jersey), S.L.P., en date du 28 janvier, 2014 et (ii) le certificat d'évaluation émis par la gérance de la Société en date du 28 janvier, 2014.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente et à la souscription des nouvelles parts sociales de classe F, l'Article 6 des statuts est modifié et est à présent libellé comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social émis est fixé à six millions quatre cent cinq mille neuf cent quatre-vingt-onze Euros et trois centimes d'Euros (EUR 6.405.991,03) représenté par huit millions cinq cent mille (8.500.000) parts sociales de classe A, par trente millions cinq cent trente-cinq mille neuf cent quarante-deux (30.535.942) parts sociales de classe B, par quatre millions cent quatre mille cent vingt-quatre (4.104.124) parts sociales de classe C, par sept millions (7.000.000) de parts sociales de classe D, par soixante-quatorze millions (74.000.000) de parts sociales de classe E, par deux cent vingt-huit millions huit cent cinquante-neuf mille trente-sept (228.859.037) de parts sociales de classe F, par deux cent quarante millions (240.000.000) de parts sociales de classe G, par trente-sept millions (37.000.000) de parts sociales de classe H

et par dix millions six cents mille (10.600.000) de parts sociales de classe I, chacune ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01), entièrement souscrites et libérées».

Coûts

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à deux mille huit cents euros (EUR 2.800,-).

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare par la présente que sur demande du comparant, le présent document a été établi en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Howald (Grand-Duché de Luxembourg), date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Puel, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 février 2014. Relation: EAC/2014/1788. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2014039469/356.

(140045525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

**Natureshop S.A., Société Anonyme,
(anc. Proteuss S.A.).**

Siège social: L-9764 Marnach, 9, Marbuengerstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 103.856.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 12 mars 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014041220/10.

(140045295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Acturus, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 174.490.

Les statuts coordonnés au 10/03/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 21/03/2014.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2014041270/12.

(140048185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

Rezz & Coffee S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.
R.C.S. Luxembourg B 149.312.

EXTRAIT

Les associés se sont réunis en assemblée générale et ont pris la décision de révoquer le mandat de Monsieur RODER Laurent de sa fonction de gérant technique avec effet au 28 février 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2014.

REZZ & COFFEE S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014041710/14.

(140047841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

Gulix Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 118.936.

—
Lors de l'assemblée générale tenue en date du 12 mars 2014, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Eric Gilson, avec adresse au 78, rue de Blézy, 6880 Bertrix, Belgique de son mandat de gérant, avec effet immédiat;

2. Nomination de Frank Przygodda, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

3. Transfert du siège social de la Société du 29, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2014.

Référence de publication: 2014041483/17.

(140047660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

Ingersoll-Rand Roza II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 305.905.750,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 104.949.

—
In the year two thousand and fourteen, the twenty third day of January before us, Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Ingersoll-Rand Roza II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue, Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 104 949 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 14 December 2004, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 262 of 23 March 2005. The articles of association (the Articles) and have been amended several times and for the last time by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on December 8, 2011, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 230 of 27 January 2012.

There appeared:

Ingersoll-Rand Lux International S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue, Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 90 053 (the Sole Shareholder),

Here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal. The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. waiver of convening notice;

2. increase of the share capital of the Company by an amount of three hundred and five million, seven hundred and eighty nine thousand United States Dollars (USD 305,789,000) in order to bring the share capital from its present amount of one hundred and sixteen thousand seven hundred and fifty United States Dollars (USD 116,750), represented by two thousand three hundred and thirty five (2,335) shares in registered form with a nominal value of fifty United States Dollars (USD 50) each, to three hundred and five million, nine hundred and five thousand, seven hundred and fifty United States Dollars (USD 305,905,750), represented by six million, one hundred and eighteen thousand, one hundred and fifteen (6,118,115) shares in registered form with a nominal value of fifty United States Dollars (USD 50) each, by way of the issuance of six million, one hundred and fifteen thousand, seven hundred and eighty (6,115,780) shares, having a nominal value of fifty United States Dollars (USD 50);

3. subscription for and payment of the share capital increase specified in item 2 above by way of a contribution in kind in an aggregate amount of USD 305,789,027.83, with an amount of USD 27.83 being allocated to the share premium of the Company;

4. subsequent amendment to article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the changes adopted under item 2. and 3. above;

5. amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting under his/her sole signature, to proceed on behalf of the Company to register the newly issued shares; and

6. miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The entire share capital being represented at the present meeting, the meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder here represented considering itself duly convened and declaring having had perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of three hundred and five million, seven hundred and eighty nine thousand United States Dollars (USD 305,789,000) in order to bring the share capital from its present amount of one hundred and sixteen thousand seven hundred and fifty United States Dollars (USD 116,750), represented by two thousand three hundred and thirty five (2,335) shares in registered form with a nominal value of fifty United States Dollars (USD 50) each, to three hundred and five million, nine hundred and five thousand, seven hundred and fifty United States Dollars (USD 305,905,750), represented by six million, one hundred and eighteen thousand, one hundred and fifteen (6,118,115) shares in registered form with a nominal value of fifty United States Dollars (USD 50) each, by way of the issuance of six million, one hundred and fifteen thousand, seven hundred and eighty (6,115,780) shares, having a nominal value of fifty United States Dollars (USD 50) each.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the subscription for, and full payment of, the share capital increase by:

Ingersoll-Rand Luxembourg United S.à.r.l, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of Luxembourg, pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, on 22 November 2002, having its registered office at 16, avenue, Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 90 054, and with a share capital of USD 125,000 (IR Lux United),

here represented by Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal - the said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, remaining annexed to the present deed for the purpose of registration,

by way of a contribution in kind consisting of a receivable which IR Lux United has against the Company in an aggregate amount of USD 305,789,027.83 (the Receivable).

The contribution in kind of the Receivable in an amount of USD 305,789,027.83 from IR Lux United to the Company is to be allocated as follows:

- three hundred and five million, seven hundred and eighty nine thousand United States Dollars (USD 305,789,000), to the nominal share capital account of the Company; and
- twenty seventy United States Dollars and eighty three cents (USD 27.83), to the share premium account associated with the share capital.

The valuation of the contribution in kind of the Receivable is evidenced by:

- (i) interim accounts of the Company dated 31 December 2013; and
- (ii) a certificate issued on the date of this deed by the management of IR Lux United and acknowledged and agreed by the management of the Company (the Certificate).

It results from the Certificate that, as of the date of the Certificate:

- the interim accounts dated 31 December 2013 (the Interim Accounts) show a receivable in an amount of at least USD 305,789,027.83 payable by the Company to IR Lux United (the Receivable);
- IR Lux United is the owner of the Receivable, is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;
- the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);
- based on generally accepted accountancy principles the Receivable contributed to the Company as per the attached Interim Accounts is valued at at least USD 305,789,027.83 and since the date of the Interim Accounts no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution being made to the Company;

- the Receivable contributed to the Company is freely transferable by IR Lux United to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value;

- all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable to the Company have been or will be accomplished by IR Lux United and upon the contribution of the Receivable by IR Lux United to the Company, the Receivable will be extinguished by way of confusion (extinction par confusion) for the purposes of article 1300 of the Luxembourg Civil Code.

The Certificate and a copy of the Interim Accounts, after signature ne varietur by the proxyholders of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder and IR Lux United hereby resolve that, for the purpose of the remainder of the Meeting, they shall together be referred to as the Shareholders.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the Shareholders resolve to amend article 5 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5.** The Company’s corporate capital is set at three hundred and five million, nine hundred and five thousand, seven hundred and fifty United States dollars (USD 305,905,750), represented by six million, one hundred and eighteen thousand, one hundred and fifteen (6,118,115) shares of fifty United States Dollars (USD 50) each, all subscribed and fully paid-up.”

Fifth resolution

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting under his/her sole signature, to proceed on behalf of the Company to register the newly issued shares.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately seven thousand euro (EUR 7,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Esch-sur-Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholders of the appearing parties, the proxyholders of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le vingt-troisième jour de janvier par devant nous, Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s’est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l’Assemblée) de l’associé unique de Ingersoll-Rand Lux Roza II S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois de Luxembourg, dont le siège social est établi au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104 949 (la Société), constituée suivant un acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachgten, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 14 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 262 du 23 mars 2005. Les statuts (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 8 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 230 du 27 janvier 2012.

A comparu:

Ingersoll-Rand Lux International S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois de Luxembourg, dont le siège social est établi au 16 avenue, Pasteur, L2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90 053 (l’Associé Unique),

ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, de résidence professionnelle à Esch-sur-Alzette, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé. Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour le besoin de l’enregistrement.

L’Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d’acter que:

I. L’Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. L’ordre du jour de l’Assemblée est libellé comme suit:

1. renonciation aux formalités de convocation;

2. augmentation du capital social de la Société par un montant de trois cent cinq million, sept cent quatre-vingt neuf mille dollars américains (USD 305,789,000) afin de porter le capital social de son montant actuel de cent seize mille sept cent cinquante dollars américains (USD 116,750), représenté par deux mille trois cent trente-cinq (2,335) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de cinquante dollars américains (USD 50) chacune, à trois cent cinq million, neuf cent cinq mille, sept cent cinquante dollars américains (USD 305,905,750), représenté par six million, cent dix-huit mille, cent quinze (6,118,115) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de cinquante dollars américains (USD 50);

3. souscription à et libération de l'augmentation de capital social mentionnée au point 2. ci-dessus par un apport en nature d'un montant total de USD 305,789,027.83, avec un montant de USD 27.83 affecté au compte de prime d'émission de la Société;

4. modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les changements mentionnés aux points 2. et 3. ci-dessus;

5. modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, agissant sous sa seule signature, pour procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises; et

6. divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représenté à la présente assemblée, l'assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique ici représenté se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de trois cent cinq million, sept cent quatre-vingt neuf mille dollars américains (USD 305,789,000) afin de porter le capital social de son montant actuel de cent seize mille sept cent cinquante dollars américains (USD 116,750), représenté par deux mille trois cent trente-cinq (2,335) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de cinquante dollars américains (USD 50) chacune, à trois cent cinq million, neuf cent cinq mille, sept cent cinquante dollars américains (USD 305,905,750), représenté par six million, cent dix-huit mille, cent quinze (6,118,115) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de cinquante dollars américains (USD 50,-) chacune.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription et la libération intégrale de l'augmentation de capital social par:

Ingersoll-Rand Luxembourg United S.à.r.l, une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois de Luxembourg, suivant un acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, le 22 novembre 2002, dont le siège social est établi au 16, avenue, Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90 054 et disposant d'un capital social de USD 125.000 (IR Lux United),

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, de résidence professionnelle à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, ladite procuration après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour le besoin de l'enregistrement,

par voie d'un apport en nature se composant d'une créance que IR Lux United détient envers la Société d'un montant total de USD 305,789,027.83 (la Créance).

L'apport en nature de la Créance d'un montant de USD 305,789,027.83 par IR Lux United à la Société sera affecté de la manière suivante:

- trois cent cinq million, sept cent quatre-vingt neuf mille dollars américains (USD 305,789,000) au compte nominal de capital social de la Société;

- vingt-sept dollars américains et quatre-vingt trois centimes (USD 27.83) au compte prime d'émission associé au capital social.

L'estimation de l'apport en nature de la Créance est démontrée par:

(i) les comptes intérimaires de la Société datés du 31 décembre 2013; et

(ii) un certificat émis à la date du présent acte par la gérance de IR Lux United et reconnu et approuvé par la gérance de la Société (le Certificat).

Il résulte du Certificat qu'à la date du Certificat:

- les comptes intérimaires datés du 31 décembre 2013 (les Comptes Intérimaires) montrent une créance d'un montant d'au moins USD 305,789,027.83 payable par la Société à IR Lux United;

- IR Lux United est le propriétaire de la Créance, le seul ayant droit de la Créance et possède le pouvoir de disposer de la Créance;

- la Créance est certaine, liquide et exigible en date due sans aucune déduction;

- sur base de principes comptables généralement acceptés, la Créance apportée à la Société sur base des Comptes Intérimaires annexés est estimée à au moins USD 305,789,027.83 et depuis la date des Comptes Intérimaires, aucun changement matériel n'a eu lieu qui aurait déprécié la valeur de l'apport fait à la Société;

- la Créance apportée à la Société est librement cessible par IR Lux United à la Société et n'est pas soumise à des restrictions ou grevée d'un gage ou nantissement limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur;

- toutes les formalités pour céder la propriété légale de la Créance à la Société ont été ou seront accomplies par IR Lux United et dès l'apport de la Créance par IR Lux United à la Société, la Créance sera éteinte par voie de confusion pour les besoins de l'article 1300 du code civil luxembourgeois.

Le Certificat et une copie des Comptes Intérimaires, après signature ne varietur par les mandataires des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui auprès des autorités d'enregistrement.

L'Associé Unique et IR Lux United décident qu'ils seront désignés ensemble comme les Associés pour le restant de la présente Assemblée.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, les Associés décident de modifier l'article 5 des Statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à trois cent cinq million, neuf cent cinq mille, sept cent cinquante dollars américains (USD 305,905,750), représenté par six million, cent dix-huit mille, cent quinze (6,118,115) parts sociales de cinquante dollars américains (USD 50,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.”

Cinquième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, agissant sous sa seule signature, pour procéder au nom de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ sept mille euros (EUR 7.000,-).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

En foi de quoi le présent acte notarié est passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu aux mandataires des parties comparantes, ces derniers ont signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 janvier 2014. Relation: EAC/2014/1638. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014039492/247.

(140045395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Bluetouch Investments (Luxembourg) Number 2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 117.191.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2014.

Référence de publication: 2014041311/10.

(140047896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

Cedar Trust S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R.C.S. Luxembourg B 126.462.

Les comptes annuels arrêtés au 31/12/12 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Cedar Trust S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2014041338/13.

(140048070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

Redcoast S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 185.281.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le quatrième jour du mois de mars;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),
soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme constituée et existant sous les lois de la Principauté de Liechtenstein WEALTH-ASSURANCE AG, établie et ayant son siège social à FL-9494 Schaan, Landstrasse, 126a, (Principauté de Liechtenstein), établie et ayant son siège social à FL-9495 Triesen, 11, Landstrasse (Postfach 167), inscrite au Grundbuch-und Öffentlichkeitsregisteramt (GBOERA) de la Principauté de Liechtenstein sous le numéro FL-0002.244.799-1,

ici représentée par Monsieur Jean-Marie POOS, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

Titre I^{er} . Forme - Dénomination - Durée - Siège - Objet

Art. 1^{er} . Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "REDCOAST S.à r.l.", (la "Société"), régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la détention, la gestion et le développement de ces participations.

L'objet de la Société sera, en particulier, l'acquisition de tous types de valeurs, négociables ou non, valeurs mobilières, obligations, titres de créance, certificats d'actions privilégiés, effets de commerce et tous autres titres, y compris des valeurs émises par un Gouvernement, quel qu'il soit, ou par toute autre autorité internationale, nationale ou locale, et de tous autres droits s'y rattachant, que ce soit par achat, apport, souscription, option, ou par tout autre moyen sauf par voie d'émission publique, ainsi que le transfert par vente, échange ou par tout autre moyen. En outre, la Société est en droit de procéder à l'acquisition et au développement de marques, brevets, licences et autres droits de propriété intellectuelle.

La Société pourra contracter des emprunts de toute sorte et procéder à l'émission d'obligations ou d'obligations convertibles et de titres de créance, sauf par voie d'émission publique. La Société pourra accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou à toutes sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra avoir également pour objet toutes activités se rapportant à l'acquisition, la gestion, l'exploitation et la liquidation d'un patrimoine mobilier et immobilier; elle pourra notamment employer ses fonds à l'achat, la vente, l'échange, la location, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur sous des formes quelconques de tous droits et biens mobiliers et immobiliers, bâtis et non bâtis, situés au Luxembourg ou dans tous autres pays, tant pour son propre compte que pour le compte d'autrui.

D'une manière générale, la Société peut exécuter toutes opérations commerciales, industrielles et financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 3. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des bureaux, filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. La durée de la Société est illimitée.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à un million cinq cent mille Euros (1.500.000,-EUR), représenté par dix mille (10.000) parts d'une valeur nominale de cent cinquante Euros (150,- EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la Société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La Société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 6. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 7. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société. En cas de décès d'un associé, la Société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Titre III. Administration

Art. 10. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la Société et pour représenter la Société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la Société, qui peuvent engager la Société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 11. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont par le(s) gérant(s),
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 13. L'exercice social court du premier octobre au trente septembre de l'année suivante.

Art. 14. Chaque année, au 30 septembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 16. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la Société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 30 septembre 2014.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les dix mille (10.000) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, WEALTH-ASSURANCE AG, prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un apport en nature de six cent soixante-dix-sept millions sept cent soixante et onze mille et vingt (677.771.020) actions, représentant 3,95% du capital social de la société anonyme régie par les lois Costa Rica "SUR QUIMICA, SA", établie et ayant son siège social Zona Industrial la Uruca, San José, Costa Rica, inscrite au Registre Publique, Section Commerce, de la République du Costa Rica, tomo 129, folio 381, asiento 282, (l'"Apport en nature"), évaluées à un million cinq cent mille euros (1.500.000,- EUR).

Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de l'Apport en nature a été donnée au notaire instrumentant par la copie de l'acte de constitution, des comptes consolidés au 30 septembre 2013 ainsi que la copie d'un certificat d'actions nominatifs de la société "SUR QUIMICA, SA" au nom de WEALTH-ASSURANCE AG.

Ladite déclaration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Réalisation effective de l'apport

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, agissant en sa qualité d'apporteur, déclare:

- que toutes les actions sont entièrement libérées;
- qu'il n'existe ni de droit de préemption, ni d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs actions;
- qu'elle est l'unique propriétaire des actions apportées et possède les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- que l'Apport des actions est effectif sans réserve à partir d'aujourd'hui;

- que toutes les formalités seront réalisées aux fins de formaliser la présente contribution en nature et de la rendre effective, à la date indiquée en tête du présent document, partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Résolutions prises par l'associé unique

Le comparant pré-mentionné, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associé unique:

1. Le siège social de la Société est établi à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi.
2. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Luc BRAUN, diplômé ès sciences économiques, né à Luxembourg, le 24 septembre 1958, demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi;
 - Monsieur Jean-Marie POOS, licencié en sciences économiques, né à Uccle, le 16 octobre 1966 demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi.
3. La Société est valablement engagée par la signature individuelle d'un gérant.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à deux mille trois cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.M. POOS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 mars 2014. LAC/2014/11071. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 18 mars 2014.

Référence de publication: 2014039709/175.

(140045095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

BB Holding Investment S.A ., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 149.449.

Les comptes annuels consolidés au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2014.

Référence de publication: 2014041320/11.

(140047706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

Blue Indies, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 117.812.

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 mars 2014 que Madame Christine Poelman, demeurant à Douar Abbiad, II, 40060 Nakhil, Marrakech, Maroc, et Monsieur Bertrand Bonnevey, demeurant à 47, rue Copernic, F-75116 Paris, sont nommés nouveaux administrateurs avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2014.

G.T. Experts Comptables S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2014041326/15.

(140047860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

Castel JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 182.707.

Extrait rectificatif sur dépôt numéro L130220620 du 24 décembre 2013

Le dépôt L130220620 du 24 décembre 2013 mentionne entre autre que la société Seefar Holding S.A.A. est nommée en tant qu'associé de la Société.

Or, cette information est erronée et il convient donc de lire que Seefar Holding S.A.S. est nommée en tant qu'associé de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2014.

Référence de publication: 2014041337/15.

(140047865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

AmTrust Re Aries, Société Anonyme,

(anc. Atlas Copco Reinsurance S.A.).

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 22.344.

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth day of December, at ... am;

Before Us Me Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

Was held

an extraordinary general meeting (the "General Meeting") of ATLAS COPCO REINSURANCE S.A., a public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand-duchy of Luxembourg, having its registered office at 534, rue de Neudorf, L - 2220 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B22344, incorporated pursuant to a deed of Maître André SCHWATGEN, notary, residing in Luxembourg on 3 June 1983, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated 20 August 1983, number 210, whose articles of associations have been amended several times (hereafter the "Company").

The Meeting was opened at 11:30 a.m. and presided by Ms. Virginie PIERRU, private employee, professionally residing at 3, rue Nicolas Welter L-2740 Luxembourg, as chairman of the General Meeting (the "Chairman").

The Chairman appointed Mrs. Géraldine NUCERA, notary clerk, residing professionally at 3, rue Nicolas Welter L-2740 Luxembourg, as secretary of the General Meeting (the "Secretary").

The Chairman and the Secretary appointed Mrs. Valérie Coquille, Legal Manager, professionally residing at 534, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg, as scrutineer of the General Meeting (the "Scrutineer").

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer composed the bureau of the General Meeting (the "Bureau").

Having thus been constituted, the board of the meeting draws up the attendance list.

The attendance list as well as the proxy, having been signed *ne varietur* by the proxy-holders, by the members of the board and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be filed at the same time with the registration authorities.

I) The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Change of name of the Company to "AmTrust Re Aries" and amendment of the last paragraph of Article 1 of the Articles of Incorporation.

2. Conversion of the capital from Euro to United States Dollars at the last rate given by the European Central Bank.

3. Change of the date of the Annual General Meeting in order to fix it on the 2nd Wednesday of the month of May at 3:00 p.m. in the commune of Luxembourg. Subsequent amendment of Article 15 of the Articles of Incorporation.

4. Modification of the last sentence of Article 18 of the Articles of Incorporation as follows: "The independent auditor is appointed by the general meeting of the shareholders".

5. Miscellaneous.

II) The shareholder present, and the number of his shares are shown on an attendance list, which, signed "*ne varietur*" by the sole shareholder present, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

III) The attendance list shows that the whole capital of de Company is present at the present extraordinary general meeting.

IV) The chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly decide on its agenda. The sole shareholder present acknowledge and confirm the statements made by the chairman.

The chairman then submits to the vote of the members of the meeting the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to change the Company's name into "AmTrust Re Aries" and to amend subsequently the last Paragraph of article 1 of the articles of Incorporation of the Company which shall henceforth be read as follows:

"The Company will exist under the name of AmTrust Re Aries."

Second resolution

The general meeting resolved to convert the capital of the Company from Euro to United States Dollars being three million Euros (3,000,000.- EUR) to four million one hundred forty-four thousand two hundred United States Dollars (4,144,200 USD) with the rate of the European Central Bank dated 27th, December 2013: 1 EUR = 0.7239 USD.

Consequently Article 5 of the Articles of Incorporation is amend as follows:

" **Art. 5. Corporate Capital.** the subscribed capital of the Company is fixed at four million one hundred forty-four thousand two hundred United States Dollars (4,144,200 USD) divided into five thousand (5,000) shares without par value."

Third resolution

The general meeting resolved to change the date of the Annual General Meeting in order to fix it in the 2nd Wednesday of the month of May at 3: p.m. in the commune of Luxembourg and to amend subsequently Article 15 of the Articles of Incorporation of the Company which shall henceforth be read as follows:

" **Art. 15. Annual General Meeting.** The annual general meeting will be held in the commune of Luxembourg, at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the second Wednesday of the month of May of each year at 3:00 p.m."

Fourth resolution

The general meeting resolved to amend the last sentence of Article 18 of the Articles of Incorporation which shall henceforth be read as follows:

"The independent auditor is appointed by the general meeting of the shareholders".

There being no other business, the meeting was adjourned at 11:45 a.m.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at one thousand two hundred ninety-four Euros (EUR 1,294.-).

WHEREAS, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le trente décembre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue

l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme ATLAS COPCO REINSURANCE S.A., de droit luxembourgeois, avec siège social à L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf, constituée suivant acte de Me Maître André SCHWATGEN, notaire de résidence à Luxembourg le 3 Juin 1983, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 20 août 1983, sous le numéro 210,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 22.344 (la «Société»).

L'Assemblée générale extraordinaire est ouverte à 11.30 heures et présidée par Madame Virginie PIERRU, employée privée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter.

Le président nomme comme secrétaire Madame Géraldine NUCERA, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Valérie COQUILLE, Legal Manager, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

Le bureau de l'assemblée étant constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I: L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda:

1. Changement de nom de la société pour «AmTrust Re Aries» et modification subséquente du dernier paragraphe de l'article 1^{er} des statuts de la société.

2. Conversion du capital social de l'Euro au dollar des Etats-Unis au dernier taux émis par la Banque Centrale Européenne.

3. Changement de la date de l'Assemblée Générale Annuelle pour la fixer au 2^{ème} mercredi du mois de mai à 15 heures dans la ville de Luxembourg. Modification subséquente de l'article 15 des statuts de la société.

4. Modification de la dernière phrase de l'article 18 des statuts de la société comme suit: «Le réviseur d'entreprises externe est nommé par l'Assemblée Générale des actionnaires».

5. Divers.

II: Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée "ne varietur" par les actionnaires ou par leurs mandataires et par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée aux présentes.

Les procurations des actionnaires représentés, paraphées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte.

III: Il résulte de ladite liste de présences que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée, laquelle en conséquence est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer le nom de la société pour AmTrust Re Aries et de modifier le dernier paragraphe de l'article 1^{er} des statuts de la société.

«La société adopte la dénomination sociale de AmTrust Re Aries.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de convertir le capital social de l'euro au dollar des Etats-Unis d'Amérique, les trois millions d'euros étant convertis en quatre millions cent quarante-quatre mille deux cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (4,144,200 USD), au dernier taux émis par la Banque Centrale Européenne du 27 décembre 2013 soit 1 EUR: 0,7239 USD.

L'assemblée générale de modifier l'article 5 des Statuts de la société afin de refléter l'augmentation de capital précitée:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la société est fixé à quatre millions cent quarante-quatre mille deux cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (4.144.200 USD) représenté par cinq mille (5.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la date de l'Assemblée Générale Annuelle pour la fixer au 2^{ème} mercredi du mois de mai à 15 heures dans la ville de Luxembourg. L'Assemblée décide de modifier l'article 15 des statuts de la société en conséquence:

« **Art. 15. Assemblée Générale Annuelle.** L'Assemblée Générale Annuelle se réunit dans la commune de Luxembourg, au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation le 2^{ème} mercredi du mois de mai à quinze (15) heures.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dernière phrase de l'article 18 des statuts de la société comme suit:

«Ce réviseur d'entreprises externe est nommé par l'Assemblée Générale des actionnaires».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 11.45 heures.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ mille deux cent quatre-vingt-quatorze euros (1.294,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée aux comparants à Luxembourg, tous connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. PIERRU, G. NUCERA, V. COQUILLE, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 janvier 2014. Relation: LAC/2014/594. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 21 mars 2014.

Référence de publication: 2014041304/153.

(140047995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

Azul Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 128.384.

Il résulte des décisions du conseil de gérance de la Société du 14 mars 2014 que:

- The Carlyle Group (Luxembourg) S.à r.l. a démissionné de sa fonction de membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 13 mars 2014; et que

- Madame Barbara Imbs, avec adresse professionnelle au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été cooptée en qualité de nouveau membre du conseil de gérance de la Société, avec effet au 14 mars 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2014.

Azul Management S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014041940/17.

(140048860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

TeamSystem HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.667.186,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 154.473.

EXTRAIT

Il résulte lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 18 mars 2014 la décision suivante:

- Nommer Monsieur Vincenzo Morelli demeurant professionnellement au 15 Boulevard du Jardin Exotique, 98 000 Monaco en tant que gérant Investisseur de la Société, avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

- Révoquer Monsieur Stephen Burford Warshaw demeurant professionnellement au 29, Heath Hurst Road GB NW32RU Londres de son mandat de gérant Investisseur de la Société avec effet immédiat.

- Reconnaître que le conseil de gérance est dès lors constitué de:

Mme Nadia Dziwinski gérant Investisseur

Mr Francois Champon gérant Investisseur

Mr Hille-Paul Schut gérant Investisseur

Mme Lisa Stone gérant Investisseur

Mr Luigi Bartone gérant ICG

Mr Ivano Sessa gérant Bain

Mme Ailbhe Marie Jennings gerant Bain

Mr Vincenzo Morelli gérant Investisseur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014041124/25.

(140047516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

Generation Holding Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 185.290.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the eighteenth day of February.

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

SUEZ ENERGY INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., a public limited liability company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 97.959, here represented by Mrs Florence PONCELET with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows, the articles of incorporation of a public company limited by shares (*société anonyme*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Generation Holding Luxembourg" (the Company). The Company is a public company limited by shares (*société anonyme*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of directors (the Board) The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations in any form whatsoever, in any Luxembourg or foreign undertakings being joint stock companies or partnerships, as well as the administration, management, control and development of such participations.

3.2 The Company may use its funds for the creation, the management, the development and the liquidation of a portfolio consisting of any securities, for participating in the creation, development and control of any undertakings, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or call option and in any other way, all securities, realize these securities by way of sale, transfer, exchange, granting of any assistance, loans, advances or guarantees to any company in which it has a direct or indirect interest.

3.3 In general, the Company shall make patrimonial operations or operations relating to movable assets and real estate or of commercial, industrial or financial nature, as well as any transactions and operations aiming at promoting and directly or indirectly facilitating the achievement of the corporate purpose at large.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares**Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at seventy thousand (EUR 70,000), represented by seventy (70) shares, having a par value of one thousand euro (EUR 1,000) each.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the General Meeting acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

6.2. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.3. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of directors.

7.1. Composition of the board of directors

(i) The Company is managed by a board of directors (the Board) composed of at least three (3) members, who need not be shareholders.

(ii) The General Meeting appoints the director(s) and determines their number, remuneration and the term of their office. Directors cannot be appointed for more than six (6) years and are re-eligible.

(iii) Directors may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the General Meeting.

(iv) If a legal entity is appointed as a director, it must appoint a permanent representative who represents such entity in its duties as a director. The permanent representative is subject to the same rules and incurs the same liabilities as if it had exercised its functions in its own name and on its own behalf, without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which it represents.

(v) Should the permanent representative be unable to perform its duties, the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

(vi) If the office of a director becomes vacant, the majority of the remaining directors may fill the vacancy on a provisional basis until the final appointment is made by the next General Meeting.

7.2. Powers of the board of directors

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

(iii) The Board is authorised to delegate the day-to-day management and the power to represent the Company in this respect, to one or more directors, officers, managers or other agents, whether shareholders or not, acting either individually or jointly. If the day-to-day management is delegated to one or several directors, the Board must report to the annual General Meeting any salary, fees and/or any other advantages granted to such director(s) during the relevant financial year.

7.3. Procedure

(i) The Board must appoint a chairman among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of General Meetings.

(ii) The Board meets upon the request of the chairman or any two (2) directors, at the place indicated in the notice which, in principle, is in Luxembourg.

(iii) Written notice of any meeting of the Board is given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iv) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a director, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(v) A director may grant a power of attorney to any other director in order to be represented at any meeting of the Board.

(vi) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the directors present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman or two directors present or represented at the meeting or by the secretary (if any).

(vii) Any director may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(viii) Circular resolutions signed by all the directors are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(ix) Any director having an interest conflicting with that of the Company in a transaction carried out otherwise than under normal conditions in the ordinary course of business, must advise the Board thereof and cause a record of his statement to be mentioned in the minutes of the meeting. The director concerned may not take part in these deliberations.

A special report on the relevant transaction(s) is submitted to the shareholders before any vote, at the next General Meeting.

7.4. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two (2) directors.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the joint or single signature of any persons to whom special signatory powers have been delegated.

Art. 8. Sole director.

8.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the Company may be managed by a sole director until the ordinary General Meeting following the introduction of an additional shareholder. In such case, any reference in the Articles to the Board or the directors is to be read as a reference to such sole director, as appropriate.

8.2. The transactions entered into by the Company may be recorded in minutes and, unless carried out under normal conditions in the ordinary course of business, must be so recorded when entered with its sole director having a conflicting interest.

8.3. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole director or by the joint or single signature of any persons to whom special signatory powers have been delegated.

Art. 9. Liability of the directors.

9.1. The directors may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 10. General meetings of shareholders.

10.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at general meetings of shareholders (the General Meeting). The General Meeting has the broadest powers to adopt and ratify all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Each share entitles to one (1) vote.

10.2. Notices, quorum, majority and voting proceedings

(i) General Meetings are held at such place and time as specified in the notices.

(ii) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(iii) A shareholder may grant a written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to be represented at any General Meeting.

(iv) Each shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

(v) Each shareholder may vote by way of voting forms provided by the Company. Voting forms contain the date, place and agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each resolution, three boxes allowing to vote in favour, against or abstain from voting. Voting forms must be sent back by the shareholders to the registered office. Only voting forms received prior to the General Meeting are taken into account for the calculation of the quorum. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention, are void.

(vi) Resolutions of the General Meeting are passed by a simple majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The extraordinary General Meeting may amend the Articles only if at least one-half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles as well as the text of any proposed amendments to the object or form of the Company. If this quorum is not reached, a second General Meeting may be convened by means of notices published twice, at fifteen (15) days interval at least and fifteen (15) days before the meeting in the Mémorial and in two Luxembourg newspapers. Such notices reproduce the agenda of the General Meeting and indicate the date and results of the previous General Meeting. The second General Meeting deliberates validly regardless of the proportion of the capital represented. At both General Meeting, resolutions must be adopted by at least two-thirds of the votes cast.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders and bondholders (if any).

Art. 11. Sole shareholder.

11.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

11.2. Any reference in the Articles to the General Meeting is to be read as a reference to such sole shareholder, as appropriate.

11.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial year and approval of annual accounts.

12.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

12.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the officers, directors and statutory auditors towards the Company.

12.3. One month before the annual General Meeting, the Board provides documentary evidence and a report on the operations of the Company to the statutory auditors, who then prepare a report setting forth their proposals.

12.4. The annual General Meeting is held at the address of the registered office or at such other place in the municipality of the registered office, as may be specified in the notice, on the fourth Tuesday of the month of May of each year at 11.00 a.m. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting is held on the following business day.

12.5. The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board, exceptional circumstances so require.

Art. 13. Statutory auditors/Réviseurs d'entreprises.

13.1. The operations of the Company are supervised by one or several statutory auditors (commissaires).

13.2. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

13.3. The General Meeting appoints the statutory auditors/réviseurs d'entreprises and determines their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. Statutory auditors/réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The General Meeting determines how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

14.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends is taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts; and

(iv) in their report to the Board, as applicable, the statutory auditors or the réviseurs d'entreprises must verify whether the above conditions have been satisfied.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting appoints one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determines their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

15.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provision

16.1. Notices and communications are made or waived and circular resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

16.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a director in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video

conference are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together, constitute one and the same document.

16.4. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2014.

Statement

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Luxembourg law of 10th August, 1915, as amended, on commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Subscription and payment

SUEZ ENERGY INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., represented as stated above, subscribes to seventy (70) shares in registered form, with a par value of one thousand euro (EUR 1,000) each, and agrees to pay each of them totally by a contribution in cash, being a total amount of seventy thousand euro (EUR 70,000).

The amount of seventy thousand euro (EUR 70,000) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges this.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.- (one thousand five hundred euro).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed share capital, has passed the following resolutions:

1. The number of directors is set at four (4) and the following persons are appointed as directors of the Company for a period of six (6) years:

- Olivier Lamalle, born January 26, 1975 in Verviers, Belgium, Director, residing Rue Washington 31, bte Ar3, 1050 Brussels, Belgium;

- Rachid Azoughagh, born May 26, 1977 in Dijon, France, Director, residing at 77 Rue Boucle Val Marie, 57100 Thionville, France;

- Pascal Hens, born December 13, 1960 in Brussels, Belgium, Director, residing Wakkerzeelsestraat 20, 3150 Wespelaar, Belgium; and

- Florence Poncelet, born September 26, 1980 in Libramont-Chevigny, Belgium, Director, residing at Rue de l'Ancienne Gare, 6 C7, B-6800 Libramont, Belgium.

2. Deloitte Audit, having its registered office at L-2220 Luxembourg, 560 rue de Neudorf, is appointed as statutory auditor of the Company for a period of 6 years.

3. The registered office of the Company is set at 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-huit février.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

SUEZ ENERGY INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.959, ici représentée par

Mme Florence PONCELET, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante, les statuts d'une société anonyme qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Generation Holding Luxembourg" (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil d'administration (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société consiste en la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.2 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect.

3.3 En général, la société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilier, immobilier, commercial, industriel ou financier, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

II. Capital - Actions

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à soixante-dix mille euros (EUR 70.000), représenté par soixante-dix (70) actions, ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

6.2. Les actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par action.

6.3. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil d'administration.

7.1. Composition du conseil d'administration

(i) La Société est gérée par un conseil d'administration (le Conseil) composé d'au moins trois (3) membres, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

(ii) L'Assemblée Générale nomme le(s) administrateur(s) et fixe leur nombre, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat. Les administrateurs ne peuvent être nommés pour plus de six (6) ans et sont rééligibles.

(iii) Les administrateurs sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision de l'Assemblée Générale.

(iv) Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent qui représente ladite personne morale dans sa mission d'administrateur. Ce représentant permanent est soumis aux mêmes règles et encourt les mêmes responsabilités que s'il avait exercé ses fonctions en son nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

(v) Si le représentant permanent se trouve dans l'incapacité d'exercer sa mission, la personne morale doit nommer immédiatement un autre représentant permanent.

(vi) En cas de vacance d'un poste d'administrateur, la majorité des administrateurs restants peut y pourvoir provisoirement jusqu'à la nomination définitive, qui a lieu lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.2. Pouvoirs du conseil d'administration

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux actionnaires sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs administrateurs, le Conseil doit rendre compte à l'Assemblée Générale annuelle, de tous traitements, émoluments et/ou avantages quelconques, alloués à ce(s) administrateur(s) pendant l'exercice social en cause.

7.3. Procédure

(i) Le Conseil doit élire en son sein un président et peut désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux de réunions du Conseil et de l'Assemblée Générale.

(ii) Le Conseil se réunit sur convocation du président ou d'au moins deux (2) administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(iii) Il est donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iv) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un administrateur peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(v) Un administrateur peut donner une procuration à tout autre administrateur afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président ou par deux administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (s'il en existe un).

(vii) Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les administrateurs sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(ix) Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société dans une transaction qui ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales, est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion. L'administrateur en cause ne peut prendre part à ces délibérations. Un rapport spécial relatif à ou aux transactions concernées est soumis aux actionnaires avant tout vote, lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par les signatures conjointes de deux (2) administrateurs.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués.

Art. 8. Administrateur unique.

8.1. Dans le cas où le nombre des actionnaires est réduit à un (1), la Société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire suivant l'introduction d'un actionnaire supplémentaire. Dans ce cas, toute

référence dans les Statuts au Conseil ou aux administrateurs doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet administrateur unique.

8.2. Les transactions conclues par la Société peuvent être mentionnées dans des procès-verbaux et, sauf si elles concernent des opérations courantes conclues dans des conditions normales, doivent être ainsi mentionnées si elles sont intervenues avec son administrateur unique ayant un intérêt opposé.

8.3. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'administrateur unique ou par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Responsabilité des administrateurs.

9.1. Les administrateurs ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Actionnaire(s)

Art. 10. Assemblée générale des actionnaires.

10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des actionnaires sont adoptées lors des assemblées générales des actionnaires (l'Assemblée Générale). L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour adopter et ratifier tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Chaque action donne droit à un (1) vote.

10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les Assemblées Générales se tiennent au lieu et heure précisés dans les convocations.

(ii) Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(iii) Un actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas être un actionnaire) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(iv) Tout actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

(v) Tout actionnaire peut voter au moyen de formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote indiquent la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion, le texte des résolutions proposées ainsi que, pour chaque résolution, trois cases permettant de voter en faveur, de voter contre ou de s'abstenir. Les formulaires de vote doivent être renvoyés par les actionnaires au siège social. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires de vote reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée Générale. Les formulaires de vote dans lesquels ne sont mentionnés ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention, sont nuls.

(vi) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées, quelle que soit la proportion du capital social représenté.

(vii) L'Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si la moitié au moins du capital social est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées ainsi que le texte de celles qui modifient l'objet social ou la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée par annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'Assemblée, dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Ces convocations reproduisent l'ordre du jour de la réunion et indiquent la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde Assemblée Générale délibère valablement quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par au moins les deux tiers des voix exprimées.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un actionnaire dans la Société exige le consentement unanime des actionnaires et des obligataires (s'il y a lieu).

Art. 11. Actionnaire unique.

11.1. Lorsque le nombre des actionnaires est réduit à un (1), l'actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

11.2. Toute référence dans les Statuts à l'Assemblée Générale doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet actionnaire unique.

11.3. Les résolutions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et approbation des comptes annuels.

12.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un décembre (31) de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des directeurs, administrateurs et commissaire(s) envers la Société.

12.3. Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société aux commissaires, qui doivent ensuite faire un rapport contenant leurs propositions.

12.4. L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le quatrième mardi du mois de mai de chaque année à 11 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

12.5. L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si, selon l'avis absolu et définitif du Conseil, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 13. Commissaires /Réviseurs d'entreprises.

13.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires.

13.2. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, quand cela est requis par la loi.

13.3. L'Assemblée Générale nomme les commissaires/réviseurs d'entreprises et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les commissaires/réviseurs d'entreprises peuvent être réélus.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

14.2. L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

14.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) dans leur rapport au Conseil, selon le cas, les commissaires ou les réviseurs d'entreprises doivent vérifier si les conditions prévues ci-dessous ont été remplies.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes est distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions Générales

16.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légale d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les actionnaires.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2014.

Déclaration

Le notaire chargé de l'exécution du présent contrat déclare que les conditions prescrites par l'article 26 de la Loi du 10 Août 1915 et ses modifications relatives aux sociétés commerciales ont été respectées et il en atteste expressément l'accomplissement.

Souscription et Libération

SUEZ ENERGY INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à septante (70) actions sous forme nominative, d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune, et de les libérer toutes totalement par un apport en numéraire d'un montant total de soixante-dix mille euros (EUR 70.000,-),

Le montant de soixante-dix mille euros (EUR 70.000,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.500,- (mille cinq cents euros).

Résolutions de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a adopté les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateurs est fixé à quatre (4) et les personnes suivantes sont nommées en qualité d'administrateurs de la Société pour une durée de six (6) ans:

- Olivier Lamalle, né le 26 janvier 1975 à Verviers, Belgique, Administrateur, résidant Rue Washington 31, bte Ar3, 1050 Bruxelles, Belgique;

- Rachid Azoughagh, né le 26 mai 1977 à Dijon, France, Administrateur, résidant au 77 Rue Boucle Val Marie, 57100 Thionville, France;

- Pascal Hens, né le 13 décembre 1960 à Bruxelles, Belgique, Administrateur, résidant Wakkerzeelsestraat 20, 3150 Wespelaar, Belgique; et

- Florence Poncelet, née le 26 septembre 1980 à Libramont-Chevigny, Belgique, Administrateur, résidant à Rue de l'Ancienne Gare, 6 C7, B-6800 Libramont, Belgique.

2. Deloitte Audit, situé au 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, est nommée en qualité de commissaire de la Société pour une durée de 6 années.

3. Le siège social de la Société est établi au 65, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Poncelet, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 février 2014. Relation: EAC/2014/2843. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014039448/537.

(140045445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

**TwinLux ValueInvest S.A., Société Anonyme,
(anc. TwinLux ValueInvest SICAV-SIF).**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 20, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 157.550.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2014.

Référence de publication: 2014041775/11.

(140048109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

Bike-Fit S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4771 Pétange, 3, rue du Parc.

R.C.S. Luxembourg B 166.012.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 mars 2014.

Référence de publication: 2014041946/10.

(140048705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

B.C.S. S.à r.l., Bonnefoux Consulting Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3323 Bivange, 63, rue de Kockelscheuer.

R.C.S. Luxembourg B 154.774.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BCS

Signature

Gérant

Référence de publication: 2014041947/12.

(140048554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

Eurefco, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 15.655.

EXTRAIT

L'assemblée décide de révoquer le mandat de Madame Covadonga RUBIO de sa fonction de gérante administrative avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2014.

EUREFCO SARL

Signature

Référence de publication: 2014041437/14.

(140047640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

Peinture Dave Feltus Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 14, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 104.641.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 17 mars 2014 de la Société à responsabilité limitée Peinture Dave Feltus S.à r.l.

1. - Monsieur Davy Feltus, maître peintre, né à Luxembourg, le 7 janvier 1981, demeurant à L-9053 Ettelbrück, 14, avenue J.F. Kennedy

et

2. - Madame Margot Keilen, employée privée, née à Wiltz, le 6 mai 1955, demeurant à L-9053 Ettelbrück, 14, avenue J.F. Kennedy

lesquels déclarent unanimement ce qui suit, conformément à l'article 9 des statuts du 16.11.2004

Sont nommés gérants techniques et gérants administratifs les deux associés sus-indiqués.

Chaque gérant a le pouvoir d'engager seul la société.

Fait à Ettelbruck, le 17.03.14.

Davy FELTUS / Margot KEILEN.

Référence de publication: 2014041221/18.

(140045299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

White Mountains Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 62.473.700,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 118.444.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-eighth day of February.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of “White Mountains Holdings (Luxembourg) S.à r.l.”, a “société à responsabilité limitée” incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 118.444 (the “Company”), incorporated by a deed enacted by Maître André Jean Joseph SCHWACHTGEN, then notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, dated 21 July 2006, published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations” number 1820 dated 28 September 2006 and lastly amended by a deed enacted by the undersigned notary on 10 December 2013, in the process of publication in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations”.

THERE APPEARED:

The sole shareholder of the Company, WM Alameda (Gibraltar) Limited, a company incorporated and existing under the laws of Gibraltar, having its registered office at Suite 1, Burns House, 19, Town Range, Gibraltar (the “Sole Shareholder”), duly represented by Madame Alexia UHL, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 28 February 2014.

The above-mentioned proxy, being initialled “ne varietur” by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the notary to record as follows:

I. - That the 624,736 (six hundred twenty-four thousand seven hundred thirty-six) shares of the Company with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euros) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder states as having been duly informed beforehand.

II. - The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Approval of the increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 100 (one hundred Euros) so as to increase it from its current amount of EUR 62,473,600 (sixty-two million four hundred seventy-three thousand six hundred Euros) to an amount of EUR 62,473,700 (sixty-two million four hundred seventy-three thousand seven hundred Euros) by the issuance of 1 (one) new share with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euros), subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 25,578,000 (twenty-five million five hundred seventy-eight thousand Euros), payable on the share premium account of the Company, the whole to be fully paid up through a contribution in cash;
3. Subscription and payment by WM Alameda (Gibraltar) Limited of the new share by way of a contribution in cash;
4. New composition of the shareholding of the Company;
5. Approval of the subsequent amendment of article 8 of the articles of association of the Company in order to reflect the new share capital pursuant to the above resolution; and
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to carefully examine each document.

Second resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 100 (one hundred Euros) so as to increase it from its current amount of EUR 62,473,600 (sixty-two million four hundred seventy-three thousand six hundred Euros) to an amount of EUR 62,473,700 (sixty-two million four hundred seventy-three thousand seven hundred Euros) by the issuance of 1 (one) new share with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euros) (the “New Share”),

subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 25,578,000 (twenty-five million five hundred seventy-eight thousand Euros) (the "Share Premium") payable on the share premium account of the Company, out of which an amount of EUR 10 (ten Euros) shall be allocated to the legal reserve, and the contribution having a total aggregate value of EUR 25,578,100 (twenty-five million five hundred seventy-eight thousand one hundred Euros), being the EUR equivalent of USD 35,000,000 (thirty-five million United States Dollars) according to the EUR/USD exchange rate available on the Oanda website on 28 February 2014, the whole to be fully paid up through a contribution in cash by the Sole Shareholder.

Third resolution

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Share and the allocation to the Share Premium through the contribution in cash of a global amount of EUR 25,578,100 (twenty-five million five hundred seventy-eight thousand one hundred Euros), being the EUR equivalent of USD 35,000,000 (thirty-five million United States Dollars) according to the EUR/USD exchange rate available on the Oanda website on 28 February 2014 (the "Contribution").

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, here represented by Mrs Alexia UHL, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the New Share and to pay it up entirely together with the payment of the Share Premium by a payment in cash so that USD equivalent of the amount of EUR 25,578,100 (twenty-five million five hundred seventy-eight thousand one hundred Euros) according to the EUR/USD exchange rate available on the Oanda website on 28 February 2014, being the amount of USD 35,000,000 (thirty-five million United States Dollars) is from this day at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary by a bank certificate, which expressly attests thereto.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, the shareholding is now composed of:

- WM Alameda (Gibraltar) Limited, holder of all the 624,737 (six hundred twenty-four thousand seven hundred thirty-seven) shares of the Company.

The notary acts that the 624,737 (six hundred twenty-four thousand seven hundred thirty-seven) shares representing the whole share capital of the Company are represented, so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it resolved to amend article 8 of the Company's articles of association so as to read as follows:

" **Art. 8.** The corporate capital is set at EUR 62,473,700 (sixty-two million four hundred seventy-three thousand seven hundred Euros) represented by 624,737 (six hundred twenty-four thousand seven hundred thirty-seven) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euros) each."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about six thousand six hundred Euros (EUR 6,600.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing person has signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-huitième février.

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire l'associé unique de «White Mountains Holdings (Luxembourg) S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Lu-

xembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.444 (la «Société»), constituée par acte notarié de Maître André Jean Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 21 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1820 en date du 28 septembre 2006, dernièrement modifié par un acte reçu par le notaire instrumentant le 10 décembre 2013, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A COMPARU:

L'associé unique de la Société, WM Alameda (Gibraltar) Limited, une société constituée et existante selon le droit de Gibraltar, ayant son siège social au Suite 1, Burns House, 19, Town Range, Gibraltar (l'«Associé Unique»), dûment représentée par Madame Alexia UHL, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 28 février 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeure annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. - Que les 624.736 (six cent vingt-quatre mille sept cent trente-six) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 100 EUR (cent Euros) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement décider de tous les points de l'ordre du jour sur lesquels l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

II. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation de l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de 100 EUR (cent Euros), afin de le porter de son montant actuel de 62.473.600 EUR (soixante-deux millions quatre cent soixante-treize mille six cents Euros) à 62.473.700 EUR (soixante-deux millions quatre cent soixante-treize mille sept cents Euros) par l'émission d'1 (une) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de 100 EUR (cent Euros), soumise au paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 25.578.000 EUR (vingt-cinq millions cinq cent soixante-six-huit mille Euros) payable sur le compte de prime d'émission de la Société, l'intégralité devant être libérée par un apport en numéraire;
3. Souscription et paiement par WM Alameda (Gibraltar) Limited de la nouvelle part sociale au moyen d'un apport en numéraire;
4. Nouvelle composition du capital social de la Société;
5. Approbation de la modification subséquente de l'article 8 des statuts de la Société afin de refléter le nouveau capital social conformément à la résolution précédente; et
6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée générale; l'Associé Unique reconnaît qu'il a été suffisamment informé de l'ordre du jour et qu'il se considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 100 EUR (cent Euros) afin de le porter de son montant actuel de 62.473.600 EUR (soixante-deux millions quatre cent soixante-treize mille six cents Euros) à 62.473.700 EUR (soixante-deux millions quatre cent soixante-treize mille sept cents Euros) par l'émission d'1 (une) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de 100 EUR (cent Euros) (la «Nouvelle Part Sociale») soumise au paiement d'une prime d'émission d'un montant total de 25.578.000 EUR (vingt-cinq millions cinq cent soixante-six-huit mille Euros) (la «Prime d'Emission»), payable sur le compte de prime d'émission de la Société, dont un montant 10 EUR (dix Euros) devra être alloué à la réserve légale, et l'apport ayant une valeur globale s'élevant à 25.578.100 EUR (vingt-cinq millions cinq cent soixante-six-huit mille cent Euros), équivalant à 35.000.000 USD (trente-cinq millions de Dollars Américains), conformément au taux de change EUR/USD disponible avec ING Bank en date du 28 février 2014, l'intégralité devant être libérée par un apport en numéraire, par l'Associé Unique.

Troisième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique de la Nouvelle Part Sociale ainsi que l'allocation de la Prime d'Emission par l'apport en numéraire d'un montant de 25.578.100 EUR (vingt-cinq millions cinq cent soixante-six-huit mille cent Euros), soit l'équivalent de 35.000.000 USD (trente-cinq millions Dollars Américains), conformément au taux de change EUR/USD disponible avec ING Bank le 28 février 2014 (l'«Apport»).

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Madame Alexia UHL, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, et déclare souscrire la Nouvelle Part Sociale dans la Société et la libérer entièrement avec le paiement de la Prime d'Emission, moyennant un versement en numéraire, de sorte que l'équivalent USD de la somme de 25.578.100 EUR (vingt-cinq millions cinq cent soixante-six-huit mille cent Euros) conformément au taux de change EUR/USD disponible avec ING Bank en date du 28 février 2014, étant le montant de 35.000.000 USD (trente-cinq millions de Dollars Américains), est à partir de ce jour à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport décrit ci-dessus ayant été totalement réalisé, le capital social de la Société est maintenant détenu par:

WM Alameda (Gibraltar) Limited: détentrice de l'intégralité des 624.737 (six cent vingt-quatre mille sept cent trente-sept) parts sociales.

Le notaire établit que les 624.737 (six cent vingt-quatre mille sept cent trente-sept) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que la présente assemblée peut valablement se prononcer sur la résolution suivante:

Cinquième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, et l'Apport étant totalement réalisé, il est décidé de modifier l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 62.473.700 EUR (soixante-deux millions quatre cent soixante-treize mille sept cents Euros), représenté par 624.737 (six cent vingt-quatre mille sept cent trente-sept) parts sociales d'une valeur nominale de 100 EUR (cent Euros) chacune.»

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à six mille six cents euros (EUR 6.600,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la comparante comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire de la partie comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 04 mars 2014. LAC/2014/10066. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 18 mars 2014.

Référence de publication: 2014039844/204.

(140045278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Compagnie Financière des Grands Vins de Tokaj S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 38.627.

Le bilan de la société au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014041370/12.

(140048029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

Climate Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 166.720.

Extrait des décisions du conseil d'administration prises par voie circulaire en date du 20 février 2014

En date du 20 février 2014, les membres du conseil d'administration, ont décidé à l'unanimité des voix de:

- transférer le siège social de la Société du 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte 1330 Luxembourg, au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, avec date effective au 1^{er} mars 2014.

La nouvelle adresse professionnelle de Magali Fetique est la suivante: 42, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2014.

CLIMATE FINANCE SA

Référence de publication: 2014041343/15.

(140047796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

Lombard Odier Gateway, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 163.745.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 21 mars 2014

En date du 21 mars 2014, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Yvar Mentha (Président), Monsieur Mark Edmonds et Monsieur Jean-Claude Ramel en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2015.

- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, société coopérative, en qualité de réviseur d'entreprise pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2015.

Luxembourg, le 21 mars 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Lombard Odier Gateway

Signature

Référence de publication: 2014041546/18.

(140048147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

CHC Helicopter Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.505,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 155.574.

Extrait des résolutions du conseil de gérance

En date du 20 mars 2014, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société du 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et ce avec effet rétroactif au 13 mars 2014.

Nous vous prions également de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des gérants de classe B suivants:

Monsieur Hille-Paul Schut, 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Monsieur Richard Brekelmans, 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Monsieur Johan Dejans, 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2014.

Sophie Zintzen

Mandataire

Référence de publication: 2014041361/21.

(140048419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

KWASA Prisma 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 111.250,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 185.194.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-seventh day of February.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

KWASA Prisma 1 S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register (the "Sole Shareholder"),

hereby duly represented by Mr. Guillaume Maurin, with professional address at 10-12, boulevard F.D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney having been signed "ne varietur" by the power of attorney holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of KWASA Prisma 2 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, and in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register, incorporated by a deed enacted by the undersigned notary, on 21 February 2014, not yet published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" (the "Company").

The articles of incorporation of the Company have not been amended since its incorporation.

II.- That the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 98,750 (ninety-eight thousand seven hundred fifty Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) to EUR 111,250 (one hundred eleven thousand two hundred fifty Euros) by the issue of 98,750 (ninety-eight thousand seven hundred fifty) new shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 888,750 (eight hundred eighty-eight thousand seven hundred fifty Euros) payable on the share premium account of the Company, out of which an amount of EUR 11,125 (eleven thousand one hundred twenty-five Euros) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in kind;

3. Subscription and payment by KWASA Prisma 1 S.à r.l. of all the new shares by way of a contribution in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of article 5 of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

The Sole Shareholder resolves to waive its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers the meeting to be validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 98,750 (ninety-eight thousand seven hundred fifty Euros) so as to raise the share capital from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) to EUR 111,250 (one hundred eleven thousand two hundred Euros) by the issue of 98,750 (ninety-eight thousand seven hundred fifty) new shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 888,750 (eight hundred eighty-eight thousand seven

hundred fifty Euros) payable on the share premium account of the Company (the "Share Premium"), out of which an amount of EUR 11,125 (eleven thousand one hundred twenty-five Euros) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid-up by a contribution in kind made by the Sole Shareholder and consisting of a receivable in an amount of EUR 987,500 (nine hundred eighty-seven thousand five hundred Euros) (the "Contribution").

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Shares and the Share Premium through the Contribution.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, hereby represented by Mr. Guillaume Maurin, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the New Shares. The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium. The New Shares as well as the Share Premium have been fully paid up by the Sole Shareholder through a contribution in kind as described below.

Description of the contribution

The contribution made by the Sole Shareholder, in exchange of the issuance of the New Shares and the payment of the Share Premium, is composed of the Contribution.

Valuation

The net value of the Contribution amounts to EUR 987,500 (nine hundred eighty-seven thousand five hundred Euros).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 27 February 2014, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it as a formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the Contribution has been given.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

1. Mr. Graeme Jenkins, with professional address at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Class A Manager;

2. Mr. Daniel Bley, with professional address at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Class A Manager;

3. Mr. Mohamad Hafiz Bin Kassim, with professional address at Level 22, EPF Building, Jalan Raja Laut, 50350 Kuala Lumpur, Malaysia, Class B Manager; and

4. Mr. Kamarulzaman Bin Hassan, with professional address at Level 22, EPF Building, Jalan Raja Laut, 50350 Kuala Lumpur, Malaysia, Class B Manager.

all represented here by Mr. Guillaume Maurin, prenamed, by virtue of a proxy contained in a statement of contribution value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- KWASA Prisma 1 S.à r.l.: 111,250 (one hundred eleven thousand two hundred) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

The notary acts that the 111,250 (one hundred eleven thousand two hundred) shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend article 5 of the Company's articles of association so as to read as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 111,250 (one hundred eleven thousand two hundred Euros) divided into 111,250 (one hundred eleven thousand two hundred) shares of EUR 1 (one Euro) each."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about two thousand five hundred euro (EUR 2,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-septième jour du mois de février.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire public établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

KWASA Prisma 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (l'«Associé Unique»),

ici dûment représentée par M. Guillaume Maurin, avec adresse professionnelle sise au 10-12, boulevard F.D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I - La partie comparante est l'associé unique de KWASA Prisma 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 21 février 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

II - Que les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'Associé Unique reconnaît avoir été dûment préalablement informé.

III- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 98.750 EUR (quatre-vingt-dix-huit mille sept cent cinquante Euros) afin de le porter de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) à 111.250 EUR (cent onze mille deux cent cinquante Euros) par l'émission de 98.750 (quatre-vingt-dix-huit mille sept cent cinquante) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de 888.750 EUR (huit cent quatre-vingt-huit mille sept cent cinquante Euros) payable sur le compte de prime d'émission de la Société, dont un montant de 11.125 EUR (onze mille cent vingt-cinq Euros) sera alloué à la réserve légale, le tout devant être entièrement libéré au moyen d'un apport en nature;

3. Souscription et libération par KWASA Prisma 1 S.à r.l. des nouvelles parts sociales par voie d'apport en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

5. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de renoncer à son droit à une convocation préalable à la présente assemblée, l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère être valablement convoqué et par conséquent accepte de délibérer et voter sur tous les points de l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant pour lui permettre d'examiner attentivement chaque document.

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 98.750 EUR (quatre-vingt-dix-huit mille sept cent cinquante Euros) afin de le porter de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) à 111.250 EUR (cent onze mille deux cent cinquante Euros) par l'émission de 98.750 (quatre-vingt-dix-huit mille sept cent cinquante) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), moyennant le paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de 888.750 EUR (huit cent quatre-vingt-huit mille

sept cent cinquante Euros), payable sur le compte prime d'émission de la société (la «Prime d'Emission»), dont un montant de 11.125 EUR (onze mille cent vingt-cinq Euros) sera alloué à la réserve légale, le tout devant être entièrement libéré au moyen d'un apport en nature réalisé par l'Associé Unique et consistant en une créance d'un montant total de 987.500 EUR (neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros) (l'«Apport»).

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et la libération par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales et de la Prime d'Emission par voie de l'Apport.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par M. Guillaume Maurin, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales. L'émission des Nouvelles Parts Sociales est également sujette au paiement de la Prime d'Emission. Les Nouvelles Parts Sociales ainsi que la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par voie de l'apport en nature tel que décrit ci-après.

Description de l'apport

L'apport réalisé par l'Associé Unique, en échange de l'émission des Nouvelles Parts Sociales et du paiement de la Prime d'Emission, est composé de l'Apport.

Evaluation

La valeur nette de l'Apport s'élève à 987.500 EUR (neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros).

Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport en date du 27 février 2014, qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée.

Intervention des gérants

Interviennent ensuite:

1. M. Graeme Jenkins, dont l'adresse professionnelle est au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Gérant de Catégorie A;
2. M. Daniel Bley, dont l'adresse professionnelle est au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Gérant de Catégorie A;
3. M. Mohamad Hafiz Bin Kassim, dont l'adresse professionnelle est 22^{ème} étage, EPF Building, Jalan Raja Laut, 50350 Kuala Lumpur, Malaisie, Gérant de Catégorie B; et
4. M. Kamarulzaman Bin Hassan, dont l'adresse professionnelle est au 22^{ème} étage, EPF Building, Jalan Raja Laut, 50350 Kuala Lumpur, Malaisie, Gérant de Catégorie B.

Tous représentés par M. Guillaume Maurin, prénommé, en vertu d'une procuration contenue dans la déclaration de valeur de l'apport.

Reconnaissent avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement tenus en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, acceptent expressément la description de cet Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, la participation au capital social de la Société est désormais composée de:

- KWASA Prisma 1 S.à r.l.: 111.250 (cent onze mille deux cent cinquante) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune.

Le notaire témoigne que les 111.250 (cent onze mille deux cent cinquante) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport ayant été totalement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de 111.250 EUR (cent onze mille deux cent cinquante Euros) représenté par 111.250 (cent onze mille deux cent cinquante) Parts Sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune. »

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cet acte, ont été estimés à environ deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

Dont acte fait et passé à Esch-sur-Alzette, au jour indiqué en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction française. Sur demande de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Maurin, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 mars 2014. Relation: EAC/2014/3486. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014039531/229.

(140045920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Weiler-Bau (Lux) GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1713 Luxembourg, 202B, rue de Hamm.

R.C.S. Luxembourg B 39.537.

—
Gesellschafterbeschluss

Am 30. Juni 2012 traten die Gesellschafter der Weiler-Bau (LUX)G.m.b.H. zu einer Gesellschafterversammlung zusammen, zu der ordnungsgemäß geladen war.

In dieser Versammlung wurde einstimmig beschlossen, dass Herr Weiler Anton wohnhaft Bitburg Auf Paulskreuz 44 mit sofortiger Wirkung aus der Gesellschaft ausscheidet. Die ihm gehörenden Anteile werden auf den Gesellschafter Weiler Jürgen mit 27 Anteilen und auf Grumbach-Weiler Andrea mit 17 Anteilen schenkweise übertragen.

Gleichzeitig mit Ausscheiden aus der Gesellschaft ist Herr Weiler Anton auch nicht mehr Gerant Administrative.

An seine Stelle als Gerant Administrative tritt Frau Weiler-Grumbach Andrea, Am Tennisplatz 21, D-54634 Bitburg.

Die Bestellung als Gerant Administrative erfolgt mit sofortiger Wirkung und die Bestellung erfolgt auf unbestimmte Zeit.

Luxemburg, den 30. Juni 2012.

Weiler Anton / Grumbach-Weiler Andrea / Weiler Jürgen.

Référence de publication: 2014041172/18.

(140047036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

Bairlinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 94.272.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 20 mars 2014 à 10.00 heures à Luxembourg

Résolution:

- L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat d'Administrateur de Messieurs Koen LOZIE, Joseph WINANDY et de la société JALYNE S.A., 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg représentée par Jacques BONNIER, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, pour une nouvelle période; celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014.

- L'Assemblée décide à l'unanimité, de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Pierre SCHILL à Luxembourg pour une nouvelle période; celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014.

Copie Conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014041318/19.

(140048255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

ASE Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 100.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 169.327.

Il est à noter que le nom de l'un des associés de la Société, Fjärde AP-Fonden, dont le siège social est situé au 30-32, Regeringsgatan, 10361 Stockholm, Suède, doit être orthographié de la manière suivante: Fjärde AP-Fonden.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2014.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014041302/14.

(140048182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

ARHS Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2B, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 129.727.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration de la société tenue en date du 18 mars 2014

1^{ère} Résolution:

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission, avec effet immédiat, de Monsieur Christophe GROSJEAN de sa fonction d'Administrateur de la Société.

Le Conseil d'Administration décide de nommer, avec effet immédiat, en son remplacement Madame Nathalie VAN-DERVELDE, demeurant au 31, Nives, 6640 Vaux-Sur-Sûre (Belgique) à la fonction d'Administrateur de la Société. Son mandat viendra à échéance lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2014.

Pour ARHS CONSULTING S.A.

Référence de publication: 2014041298/17.

(140047951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

Voyages J.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6162 Bourglinster, 5, rue d'Imbringen.

R.C.S. Luxembourg B 62.639.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 18 mars 2014 à 11.00 heures

L'assemblée renouvelle pour une période d'un an les mandats de l'administrateur délégué et des administrateurs suivants:

Monsieur Jean CLEMENT, Administrateur délégué et Administrateur, né à Luxembourg le 16/05/1966 et demeurant à L - 6162 Bourglinster, 5, rue d'Imbringen;

Madame Martine MEHLEN, Administrateur, née à Luxembourg le 11/04/1969 et demeurant à L - 6162 Bourglinster, 5, rue d'Imbringen.

Monsieur Thierry FEDERSPIEL, Administrateur, né à Luxembourg le 07/03/1967 et demeurant à L-8283 Kehlen, 14, rue de Schoenberg.

Leurs mandats se termineront à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2015.

L'assemblée générale décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société de L -6163 Bourglinster, 29, Rue d'Altlinster à L 6162 Bourglinster, 5, Rue d'Imbringen.

Bourglinster, le 18 mars 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2014041166/23.

(140047293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

Interfab SPF, S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 29.278.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-seventh day of February, at 02:00 p.m.;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

Mrs. Dominique FOUBERT, residing in B-9112 Sinaai, Hulstbaan 26 (Belgium),

here represented by Mrs. Françoise DUMONT, employee, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing person, represented as said before, declares and requests the officiating notary to act:

1) That the public limited company ("société anonyme") "INTERFAB SPF, S.A.", established and having its registered office in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 29278, (the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of Me Gérard LECUIT, notary then residing in Mersch, on November 25, 1988, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 44 of February 18, 1989,

and that the articles of association (the "Articles") have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Me Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on December 16, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 465 of March 4, 2009;

2) That the corporate capital is set at nine hundred thousand Euros (900,000.-EUR), divided into five hundred and fifty (550) shares without designation of the nominal value;

3) That the appearing person, represented as said before, has successively become the owner of all the shares of the Company (the "Sole Shareholder");

4) That the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

5) That the Sole Shareholder of the Company declares explicitly, the winding-up of the Company and the start of the liquidation process, with effect on today's date;

6) That the Sole Shareholder appoints herself as liquidator of the Company, and acting in this capacity, he has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed;

7) That the Sole Shareholder, in her capacity as liquidator of the Company, requests the notary to authenticate its declaration that all the liabilities of the Company have been paid or duly provisioned and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore declares the liquidator that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown, and that remain unpaid, he irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities and that as a consequence of the above all the liabilities of the Company are paid;

8) That according to the winding-up deed of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") "BERGAME CAPITAL S.à r.l.", established and having its registered office in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 142797, enacted by the officiating notary on today's date, the Company has become, among other things, the owner of the real estate located in 17 Astell Street, London SW3 and garage 1, (title number NGL557137-LN170050, LN170051 et NGL547089);

9) That the Sole Shareholder declares that he takes over all the assets of the Company, notably the real estate here before mentioned, as well as the participations in the companies "ImmoFinRe II SCA SICAV-FIS - Global" and "SLM ALF Investment LLP", and that he will assume any existing debts of the Company pursuant to point 7);

10) That the Sole Shareholder declares formally withdraw the appointment of an auditor to the liquidation;

11) That the Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled;

12) That full and entire discharge is granted to the board of directors and statutory auditor for the performance of their assignment.

13) That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least at the former registered office of the Company in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand nine hundred and fifty Euros.

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the French version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-septième février, à 14.00 heures;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Madame Dominique FOUBERT, demeurant à B-9112 Sinaai, Hulstbaan 26 (Belgique),

ici représentée par Madame Françoise DUMONT, employée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société anonyme "INTERFAB SPF, S.A.", établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 29278, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Mersch, le 25 novembre 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 44 du 18 février 1989,

et que les statuts (les "Statuts") ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, le 16 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 465 du 4 mars 2009;

2) Que le capital social est fixé à neuf cent mille euros (900.000,- EUR), divisé en cinq cent cinquante (550) actions sans désignation de valeur nominale;

3) Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société ("Actionnaire Unique");

4) Que l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

5) Que l'Actionnaire Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

6) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissent en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que l'Actionnaire Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

8) Que conformément à l'acte de dissolution de la société à responsabilité limitée "BERGAME CAPITAL S.à r.l", établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 142797, acté par le notaire instrumentant en date de ce jour, la Société est devenue, entre autres, propriétaire du bien immobilier situé à 17 Astell Street, Londres SW3 et garage 1, (title number NGL557137-LN170050, LN170051 et NGL547089);

9) Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société, notamment le bien immobilier mentionné ci-avant ainsi que les participations dans les sociétés "ImmoFinRe II SCA SICAV-FIS - Global" et "SLM ALF Investment LLP", et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);

10) Que l'Actionnaire Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

11) Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés;

12) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leur mandat;

13) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille neuf cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. DUMONT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 06 mars 2014. LAC/2014/10478. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 18 mars 2014.

Référence de publication: 2014040177/129.

(140046503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

Topafives 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.530.998,00.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 171.599.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 20 mars 2014.

Référence de publication: 2014041126/10.

(140047063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

SPUERKEESS Ré S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2954 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 164.465.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014041105/10.

(140047603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

Vector Cambium (Lux) 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 164.782.

Veillez prendre note que l'associée unique, Vector Cambium Holdings (Cayman), Ltd., a son siège désormais à c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190, Elgin Avenue, Grand Cayman, KY1-9005, Iles Caïmanes.

Luxembourg, le 20 mars 2014.

Pour avis sincère et conforme

Pour Vector Cambium (Lux) 1, S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014041154/13.

(140047079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

MD Boutique, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 115.548.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014044072/9.

(140050425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

Henderson Gartmore fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 77.949.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires du 13 mars 2014.

1. Renouvellement des mandats des administrateurs

L'Assemblée Générale a approuvé le renouvellement de mandat des administrateurs suivants, ceci jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2015:

Jeremy Vickerstaff

4a rue Henri Schnadt

L-2530 Gasperich Luxembourg

Iain Clark

36 Clapham Common

Westside SW4 9AP Londres

Royaume-Uni

Tony Sugrue

4a rue Henri Schnadt

L-2530 Gasperich Luxembourg

Stewart Cazier

Bishopsgate 201

EC2M 3AE Londres

Royaume-Uni

Leslie Aitkenhead

24 The Avenue

Hitchin

Hertfordshire SG4 9RL

Royaume-Uni

Steven de Vries

43-45 Roemer

Visscherstraat

1054 EW Amsterdam

Pays Bas

Jean-Claude Wolter

11B Boulevard Joseph II

L1840 Luxembourg

2. Election des réviseurs d'entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2015:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l.

Numéro d'immatriculation: B 65477

Fonction: Réviseur d'entreprise agréé

Siège social de la personne morale:

400 Route D'Esch

L-1014 Luxembourg

Référence de publication: 2014041490/45.

(140048031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

HF Group Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 89.390,05.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 127.219.

Par résolutions signées en date du 13 mars 2014, l'associé unique a décidé de nommer Laura Spitoni, avec adresse professionnelle au 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, au mandat de gérant de catégorie B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 mars 2014.

Référence de publication: 2014041492/13.

(140047848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

Alfa Place de la Gare S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 16, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 155.746.

Extraits des résolutions du conseil d'administration prises en date du 17 mars 2014

Le Conseil d'administration décide de nommer Monsieur Nico Rollinger, né le 15 juillet 1953 à Luxembourg, demeurant au 2 rue Guillaume Stolz, L8126 Bridel, Luxembourg, comme Président du Conseil d'administration de la Société avec effet immédiat.

Le Conseil d'administration décide de nommer Monsieur Nico Rollinger, né le 15 juillet 1953 à Luxembourg, demeurant au 2 rue Guillaume Stolz, L8126 Bridel, Luxembourg, comme Administrateur-délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014041285/15.

(140047695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

HS International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 97.572.

Extrait des décisions du conseil d'administration prises par voie circulaire en date du 20 février 2014

En date du 20 février 2014, les membres du conseil d'administration, ont décidé à l'unanimité des voix de:

- transférer le siège social de la Société du 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte 1330 Luxembourg, au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, avec date effective au 1^{er} mars 2014.

La nouvelle adresse professionnelle de Monsieur Jean-Marie Bettinger et Madame Magali Fetique est la suivante: 42, rue de la vallée, 2661 Luxembourg.

La nouvelle adresse professionnelle de Veridice Sàrl, commissaire aux comptes de la Société, est la suivante: 4, rue Albert Borschette, 1246 Luxembourg.

- Après avoir constaté que Madame Agnes Ludász s'est démis de ses fonctions d'Administrateur, en date du 31 octobre 2013, les Administrateurs restants décident, conformément aux statuts de la Société et à l'article 51 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de coopter Monsieur Yannick Monardo, employé privé, né à Saint-Avoid (France) le 8 janvier 1984, demeurant professionnellement au 4 rue Albert Borschette 1246 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la Société, avec effet au 1^{er} mars 2014, en remplacement de Madame Agnes Ludász, Administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2014.

HS INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2014041495/24.

(140048365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.